



HAL
open science

Ressources en eau, ressources bocagères - Avant-propos

Baptiste Sanson, Jacques Baudry, Catherine Moret, Jean-Baptiste Narcy

► To cite this version:

Baptiste Sanson, Jacques Baudry, Catherine Moret, Jean-Baptiste Narcy. Ressources en eau, ressources bocagères - Avant-propos. Sciences Eaux & Territoires, 2019, 30, pp.1-5. 10.14758/SET-REVUE.2019.4.01 . hal-03998456

HAL Id: hal-03998456

<https://hal.inrae.fr/hal-03998456>

Submitted on 21 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AVANT-PROPOS

E

n juillet 1976, l'INRA, le CNRS et l'université de Rennes organisaient un colloque inédit sur le bocage¹ pour faire le point sur les recherches engagées dans le cadre d'un programme interdisciplinaire portant sur l'écologie et l'économie de ce paysage agraire caractéristique, entre autres, du grand Ouest. S'appuyant sur ces connaissances scientifiques nouvellement acquises, des politiques de replantation du bocage furent initiées dès le début des années 1980² sous l'impulsion des départements et avec l'appui technique de l'Institut du développement forestier. Ce fut le commencement de quarante ans d'actions publiques et de dynamiques collectives dédiées à la replantation d'arbres et de haies champêtres³.

Marquant une rupture avec une époque où la constitution, la gestion et le renouvellement du bocage résultaient de l'action individuelle des agriculteurs, ces programmes de plantations ont conféré progressivement à l'arbre et aux haies champêtres une dimension de ressource commune : alors que ces arbres sont le plus souvent des biens privés, ils font l'objet de politiques publiques en vertu des services environnementaux qu'ils rendent. Se trouvant par essence à l'interface entre production agricole et environnement, entre bien privé et ressource commune, entre action individuelle et collective, l'arbre et la haie champêtres nous obligent à penser de façon intégrée le développement des territoires et de l'agriculture. Dans le contexte actuel où leur devenir se retrouve propulsé au cœur des enjeux climatiques, beaucoup de chemin reste à parcourir pour arriver à une politique publique intégrée de l'arbre champêtre faisant se rencontrer l'intérêt individuel des agriculteurs pour leur bocage et celui du reste de la société.

Cette question est brûlante, car en dépit de quarante ans d'actions publiques en faveur de la replantation des haies, la dynamique ne va pas dans le bon sens : chaque année, les haies régressent de huit mille kilomètres alors même que nous devrions avoir doublé le linéaire total de haie en France d'ici 2050 pour atteindre les engagements de la France pris lors des Accords de Paris à la COP21⁴. Par ailleurs, cette érosion du bocage est aussi qualitative. La plupart des écosystèmes bocagers en France sont en mauvais état écologique du fait de pratiques d'entretien dégradantes et d'un vieillissement général, sans renouvellement. Il s'ensuit qu'ils ne remplissent plus correctement les services écosystémiques de régulation qui sont pourtant fortement attendus dans un contexte de changement climatique marqué par une fréquence et une intensité accrues d'épisodes météorologiques violents. Il en est attesté que les haies peuvent jouer de multiples fonctions d'amortisseur de crise grâce au maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques, à la fourniture en biomasse et d'énergie renouvelable et à la préservation des eaux de surface tout en contribuant à l'économie du territoire par le maintien de l'emploi agricole⁵.

Parmi les nombreux services écosystémiques rendus par les haies, les fonctions du bocage pour l'eau sont particulièrement importantes et ont donné lieu à de nombreuses publications scientifiques. En Bretagne, ces fonctions du bocage pour l'eau ont conduit à mettre en œuvre une politique d'actions très volontariste en faveur du bocage, dans le cadre des politiques de gestion intégrée de l'eau dans les territoires. Cette politique régionale est relayée et renforcée depuis 2007 par le plan Breizh Bocage (voir l'article de Pascal Renault, pages 26-29 de ce numéro). Le recul dont on dispose sur ces enjeux et politiques liant bocage et eau en font un prisme très intéressant pour réfléchir plus largement aux principes d'une politique publique intégrée de l'arbre champêtre, au regard d'enjeux dont la prise en compte est plus récente tels que la biodiversité ou le stockage de carbone. C'est ce qui a conduit à retenir ce thème « ressources en eau, ressources bocagères » pour

1. Les bocages, histoire, écologie, économie : Table ronde, CNRS, « Aspects physiques, biologiques et humains des écosystèmes bocagers des régions tempérées humides », INRA, ENSA et Université de Rennes, 5, 6 et 7 juillet 1976.

2. La loi de décentralisation de 1982 marque la prise en charge de l'aménagement foncier par les collectivités territoriales.

3. Très souvent sous forme associative, parmi les structures pionnières citons l'Atelier agriculture Avesnois Thierache (1984) et Prom'haies en Nouvelle Aquitaine (1989). D'abord isolées, toutes ces dynamiques territoriales ont convergé au sein de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) en 2007.

4. POINTÉREAU, P., 2018, *Les campagnes arborées de demain*, Signé PAP, n° 20, 7 p.

5. ALPHANDÉRY, P., DUPONT, Y., 1985, *Développement local et société rurale dans l'isthme du Cotentin : Les aspects sociologiques de la valorisation énergétique de la biomasse*, AFME, 173 p.

► la sixième édition des Rencontres nationales arbres et haies champêtres. Organisées à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries avec l'appui de vingt organismes partenaires, ces rencontres ont rassemblées plus de cinq cents personnes du 21 au 23 novembre 2018 dans le Trégor, cœur du territoire d'action de Lannion-Trégor Communauté, l'un des plus bocagers de Bretagne. Au cours de cinq séquences thématiques allant du terrain aux politiques publiques, plus de quatre-vingts intervenants ont abordé ce sujet lors de visites de terrain, d'ateliers, de tables rondes et de conférences.

Vous trouverez dans ce numéro spécial de la revue *Sciences Eaux & Territoires* une valorisation des principales interventions de ces rencontres, sous formes d'articles d'approfondissements. En plus de ces éclairages, les échanges lors des tables rondes ont permis de faire ressortir des enseignements que nous développons ci-dessous, en réponse aux problématique soulevées.

La haie et ses fonctions : entre spécificités locales et cadre commun pour l'action

La première table ronde de ces rencontres, réunissant des acteurs de terrain émanant de régions contrastées et nourries des visites sur sites effectuées la veille, a tout d'abord permis d'aborder la délicate question de la subsidiarité à laquelle la haie et l'arbre champêtre ne saurait échapper, tant leur destin dépend à la fois d'actions très locales distribuées dans des territoires divers, et de cadres communs puissants pour structurer et soutenir ces actions. D'un côté, la question du bocage, et celle de ses fonctions pour l'eau, doivent bien sûr être resituées dans les contextes régionaux où elles se posent, en tenant compte des spécificités locales. De l'autre, comme le montrent les analyses de Jacques Baudry (pages 10-15 de ce numéro), et comme d'ailleurs l'existence même de l'Afac-Agroforesteries en témoigne, il y a bien un « sujet bocage », un « objet haie » commun qui dépasse les particularismes locaux, aussi bien du côté de la communauté scientifique que du côté de la construction des politiques publiques. Ainsi que l'illustre le propos de Sophie Morin *et al.* (pages 16-21 de ce numéro), il y a bien des connaissances à partager, des outils à mutualiser et, plus globalement, besoin d'un cadre commun d'intervention. Dès lors, comment trouver le bon équilibre entre le besoin de mutualiser des ressources et moyens, de se doter de règles communes et la nécessité de ne pas uniformiser les approches pour tenir compte de la diversité des terrains et des particularités locales de la haie et de l'arbre champêtre ?

① DES THÈMES DE RECHERCHE À INSTRUIRE POUR CONTRIBUER À L'ACTION OPÉRATIONNELLE

Les systèmes d'interactions entre bocages, activités et processus écologiques présentent des dynamiques complexes (des variabilités temporelles, une diversité de trajectoires sur différents pas de temps), qui sont mal connues.

Le cadre des systèmes socio-écologiques semble pertinent pour poser et traiter ces diverses questions de recherche sur les acteurs et les actions de gestion et d'aménagement des bocages à différents pas de temps. En effet, ceci permet de penser la gestion des inévitables fluctuations du paysage pour assurer leur résilience.

Il a été question de « **paiements pour services environnementaux** » pour encourager la plantation et la gestion de haies. De la haie au service écosystémique, il y a une distance certaine. Avoir comme position « s'il y a une haie, il y a un service » relève de la pensée magique. Il faut déterminer 1) quel est le service rendu à la collectivité et 2) qui rend le service, c'est la plupart du temps, un ensemble d'acteurs sur un territoire. Il est alors nécessaire de comprendre quelles sont les « cascades » de processus écologiques et de gestion qui sont en jeu dans les services écosystémiques, finalement dans leur maîtrise, leur facilitation (relative) par les agriculteurs/agroforestiers (services environnementaux). Et là, nous manquons d'argumentaire.

Des recherches en droit de l'environnement sont aussi nécessaires pour adapter les politiques aux objectifs environnementaux. Il a été dit, à plusieurs reprises, que les maires ne sont pas en position de faire la police sur leur propre territoire et empêcher les arrachages de haies.

Dans le **domaine du droit rural**, il serait utile d'investiguer les outils juridiques (existants dans le bail rural, innovations) qui peuvent autoriser et faciliter une stratégie de gestion au long cours des bocages (cf. contexte d'intense restructuration des exploitations agricoles, d'urbanisation...).

Chaque dispositif implique divers processus d'apprentissage. La recherche peut aider à les formaliser à fournir des outils pour comprendre les dynamiques. Il est important pour cela de proposer **des outils diagnostics** qui ne soient pas des boîtes noires, afin qu'ils soient appropriables, critiquables, adaptables. Au-delà des ajustements opérés dans le cadre d'une gestion adaptative pour atteindre un objectif, il peut être nécessaire de revoir l'objectif, voire le cadre d'action. Par exemple, passer d'objectifs de plantation à des objectifs de gestion de l'existant, sa valorisation. Le cadre va inclure de nouveaux acteurs. Les expériences présentées lors du colloque sont riches d'enseignement à ce sujet.

Pour aller vers une Politique agricole commune (PAC) efficace et efficiente en matière d'environnement, il est indispensable de dépasser des quantités de tel ou tel couvert végétal pour aller vers des préconisations d'**organisation et de gestion des paysages**. Ce qui pose des questions écologiques, techniques, économiques, sociale et juridiques.

Le principe d'obligation de moyens vs obligation de résultats est également à discuter dans ce cadre.

Comment évaluer les effets environnementaux et socio-techniques des aménagements ? Il faut disposer de modèles simples pour des évaluations *ex ante* et des dispositifs d'observation socio-écologiques pour les évaluations *ex post*.

Confronté à cette question, le débat a clairement fait ressortir deux attentes qui, bien que pouvant être considérées comme en tension, étaient toutes deux très largement partagées... D'un côté, s'est très fortement exprimée la volonté de laisser le plus possible de liberté d'initiative et de mise en œuvre au niveau local, en appelant à l'existence d'instruments d'intervention qui accompagnent l'action (expertises, animation...) plutôt qu'ils ne cherchent à la normer : un cadre procédural d'accompagnement plutôt qu'un carcan normatif. De l'autre, a été tout aussi puissamment mise en avant la nécessité d'inscrire ces actions locales dans des changements globaux, structurels et collectifs, la haie n'ayant de réelles fonctions que resituées dans une « maille »... ce qui, cette fois, appelle bien un cadre politique fort pour orienter les dynamiques agricoles, ou plus largement territoriales, dans lesquelles les fonctions du bocage trouvent tout leur sens. Au final, qu'attendre d'un cadre d'intervention commun aux différents contextes locaux d'action : des moyens d'accompagnement au service du local, ou des orientations de fond qui imposent les changements systémiques nécessaires ? Aux yeux des participants, les deux bien sûr : l'action sur la haie et l'arbre champêtre a besoin à la fois, sur plan politique, d'orientations fortes et structurantes portées à des niveaux dépassant l'échelle locale (jusqu'au niveau européen) et, sur un plan méthodologique, d'outils communs d'expertise, de financement et d'animation pour définir puis mettre en œuvre l'action localement, au cas par cas de manière subsidiaire.

L'interface entre sciences et gestion : nourrir un argumentaire et guider l'action opérationnelle

Les deux tables rondes suivantes des rencontres étaient consacrées à l'interface entre état des connaissances et gestion du bocage. Elles visaient, d'une part à faire le point sur les connaissances scientifiques et techniques dont on dispose concernant les fonctions du bocage pour l'eau (voir l'article de Valérie Viaud, pages 32-37 de ce numéro) et d'autre part à interroger la façon dont les techniciens et les gestionnaires perçoivent et s'emparent des connaissances produites par les scientifiques à ce sujet.

Le débat lors de ces tables rondes s'est organisé autour d'une mise en tension consistant à évaluer si les connaissances prouvant l'efficacité des haies étaient suffisamment étayées pour passer à l'action, et par là-même, pour justifier les politiques publiques consacrées aux haies. Il s'agit d'une controverse assez classique et transposable à d'autres sujets : c'est toujours aux politiques émergentes ou minoritaires que l'on demande de prouver leur efficacité. À l'issue de cette séquence, un consensus s'est dégagé pour dire que la littérature et les synthèses présentées montrent que les processus de base sont connus et fournissent de multiples arguments pour conserver, gérer, restaurer, réaménager les bocages. En revanche, les débats ont fait ressortir que les processus à une échelle plus fine au niveau du paysage – comme les interactions entre le réseau de haies et la mosaïque des cultures – ainsi que les relations entre échelles, méritaient de plus amples investigations. Il y a donc une illusion à vouloir quantifier génériquement l'efficacité des haies mais un intérêt à tester la généralité de résultats ou de leur contingence à des sites de recherche à une échelle plus fine.

Ces échanges ont ainsi démontré combien les recherches conduites pouvaient à la fois fournir des argumentaires pour fonder les politiques en faveur du bocage et de ses fonctions pour l'eau, et contribuer à forger des outils au service de l'action opérationnelle (encadré ①). Cependant, le développement de tels recherches finalisées ne peuvent pleinement se développer que dans le cadre de partenariats entre chercheurs et gestionnaires qui, au-delà de leurs cadres formels (conventionnements, co-financement, etc.), doivent constituer de véritable occasion de travailler ensemble, entre acteurs académiques et gestionnaires de terrain. À cet égard, ces rencontres ont démontré que les structures telles que celles fédérées par l'Afac-Agroforesteries pouvaient être des partenaires importants pour la recherche – ce d'autant plus qu'un nombre croissant de programmes français ou européens demandent la constitution de ce type de partenariat dès la proposition de recherche. Pourtant, il faut bien reconnaître qu'au-delà de l'intérêt des connaissances scientifiques produites pour nourrir des argumentaires comme pour guider l'action opérationnelle, les modalités concrètes de collaboration entre scientifiques et gestionnaires nécessaires pour produire ces connaissances sont largement restées un point aveugle de ces rencontres. Cette prégnance, dans les échanges, de la « science faite » plutôt que la « science en train de se faire » est peut-être

- symptomatique de la survivance d'une représentation cloisonnée des univers professionnels des uns et des autres : la connaissance et la science, ses laboratoires et ses revues, d'un côté ; l'action, ses acteurs et ses contingences de terrain, de l'autre... Pour reprendre des termes forgés par la sociologie des sciences⁶, l'avenir de la haie et de l'arbre champêtre n'appelle-t-il pas aujourd'hui à passer du modèle de la « recherche confinée », dans lequel les faits ne sont établis par les scientifiques qu'à l'écart des turpitudes du monde, à celui de la « recherche de plein air », dans lequel le collectif de recherche associe scientifiques et « profanes » pour forger des questionnements et des connaissances communes, en prise avec le monde tel qu'il va ?

Conclusion : penser l'action publique pour articuler gestion d'un patrimoine commun et de biens privés

En quarante ans d'action publique en faveur du bocage, la recherche d'un équilibre articulant l'intérêt des agriculteurs et celui des autres habitants des territoires ruraux n'a eu de cesse de faire l'objet de tâtonnements successifs et d'adaptations. Une action publique trop excessive en faveur de la haie peut aboutir à en faire une simple « infrastructure verte » dont se désapproprient les agriculteurs ce qui conduit à un échec de ces plantations car l'arbre n'est plus pensé comme un atelier productif à part entière de l'exploitation agricole. À l'inverse, sans soutiens publics incitant les agriculteurs à maintenir et gérer durablement leurs haies, les bénéfiques économiques et agronomiques qu'ils en retirent peuvent être insuffisants pour les inciter à les conserver – à plus forte raison s'ils ne sont pas engagés dans une logique agroécologique – et le débocagement se poursuit au gré des changements structurels de l'agriculture.

Comme l'a souligné Jean-Luc Toullec (page 84 de ce numéro), il y a donc deux réalités qui se côtoient avec d'un côté le bocage en tant que patrimoine commun assurant des services écosystémiques à bénéfices collectifs dans les territoires (pour l'eau, la biodiversité, les paysages, le stockage de carbone...) et de l'autre, le bocage en tant que bien privé et outil de production contribuant à l'économie de l'exploitation par une valorisation économique directe ou indirecte (services écosystémiques agri-environnementaux). Dès lors, la vocation de l'action publique n'est pas de choisir ou privilégier l'une de ces deux réalités, mais de les articuler. Pour cela, les rencontres ont mis en lumière différents moyens, outils et démarches :

- la structuration de filières économiques pour assurer la gestion durable des haies et leur renouvellement en articulant responsabilités individuelles et co-responsabilités ;
- la mise en réseau des acteurs et le renforcement de la coopération entre ces acteurs pour l'animation de projets de territoires, notamment autour de la plantation de haies : entre acteurs publics et privés, entre collectivités et exploitations agricoles, etc. ;
- la construction d'outils contractuels en soutien aux agriculteurs (paiement pour service environnementaux, mesures agro-environnementales et climatiques...) et d'outils d'accompagnements et de connaissance pour les gestionnaires de haies et les agriculteurs (plan de gestion durable des haies, pôle métier bocage...).

② REGARDS CROISÉS SUR LA DIVERSITÉ DES PROGRAMMES DE PLANTATION

Les sciences sociales et techniques doivent analyser cette pluralité pour en tirer des enseignements sur le développement de stratégies. Par exemple : quels sont les implications écologiques, agronomiques, organisationnelles, économiques, de modèles de gestion des haies totalement, partiellement, ou pas du tout intégrée aux systèmes de pratiques dans les exploitations agricoles ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'un dispositif de politique régionale comme Breizh Bocage par rapport à des démarches associatives appuyées par des techniciens comme dans la Manche (voir le témoignage de Eddy Cleran, à la fin de ce numéro) ou des associations ayant les compétences techniques comme dans le Nord-Pas-de-Calais (voir le témoignage de Alain Guillou, à la fin de ce numéro) ? Il ne doit nullement s'agir de rechercher le meilleur modèle, mais de formaliser les différents modèles pour que des choix éventuels soient possibles.

Au-delà des plantations individuelles, cela permet de se demander quelle est la dimension territoriale, d'aménagement, des actions de plantation. Quels sont les démarches qui conduisent à décider de planter ? Quel est le poids relatif de la décision individuelle par rapport à la dynamique collective ?

6. CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHE, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Éditions du Seuil, Paris, 368 p.

1 Haie de taillis sous futaie avant coupe et sélection.



© Afac-Agroforesteries

Construites dans l'objectif de croiser les regards en confrontant des expériences et des références de toute la France, ces rencontres nationales ont montré la pluralité et la richesse des dispositifs et des initiatives émanant des territoires et des acteurs (par exemple concernant les programmes de plantation, encadré 2). La recherche de synergies entre cette diversité d'actions locales et la structuration d'un cadre commun d'action publique et de production de connaissances, renforce le besoin d'échanges au niveau national pour parvenir à une problématisation commune et à une progression collective dans la réflexion. C'est donc en renouvelant ces rencontres nationales et en faisant dialoguer toutes les parties prenantes (agriculteurs, élus, techniciens, scientifiques, services de l'État et des collectivités territoriales) intéressées par le développement du bocage, de la haie et des systèmes agroforestiers que l'on pourra développer des perspectives nationales pour la filière professionnelle de l'arbre et la haie champêtre, stimuler son potentiel et imaginer son avenir. ■

Les auteurs

Baptiste SANSON

Afac-Agroforesteries,
38 rue Saint-Sabin, F-75011 Paris
✉ baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr

Jacques BAUDRY

INRA, UMR BAGAP, CS 84215,
F-35042 Rennes Cedex, France.
✉ Jacques.baudry@inra.fr

Catherine MORET

Lannion-Trégor Communauté,
Direction Environnement,
1 rue Monge, CS 10761,
F-22307 Lannion Cedex, France.
✉ catherine.moret@lannion-tregor.com

Jean-Baptiste NARCY

AScA,
8, rue Legouvé,
F-75010 Paris, France.
✉ jean-baptiste.narcy@asca-net.com